

Image not found or type unknown



donation-partage conjonctive

Par **vecater 2**, le **10/02/2013** à **20:06**

bonsoir, je reprends ici ma question posée sous mon pseudo Vecater car je ne suis pas parvenu à me reconnecter !!!Ma question était : dans une donation partage conjonctive, est-ce qu'un bien propre de l'un des époux peut être alloti à un enfant non commun, en accord entre les deux époux ?

Merci infiniment pour la première réponse reçue.

Merci d me répondre ici désormais.